

N° 6314³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 9 juillet 2010 relative à l'octroi de la
garantie de l'Etat dans le cadre de l'instrument européen
de stabilisation de la zone euro**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(16.9.2011)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 16 septembre 2011 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 9 juillet 2010 relative à l'octroi de la
garantie de l'Etat dans le cadre de l'instrument européen
de stabilisation de la zone euro**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 septembre 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 7 septembre 2011;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 16 septembre 2011.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Pour le Président du Conseil d'Etat,

Le Vice-Président,

Claude A. HEMMER

